

# AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE

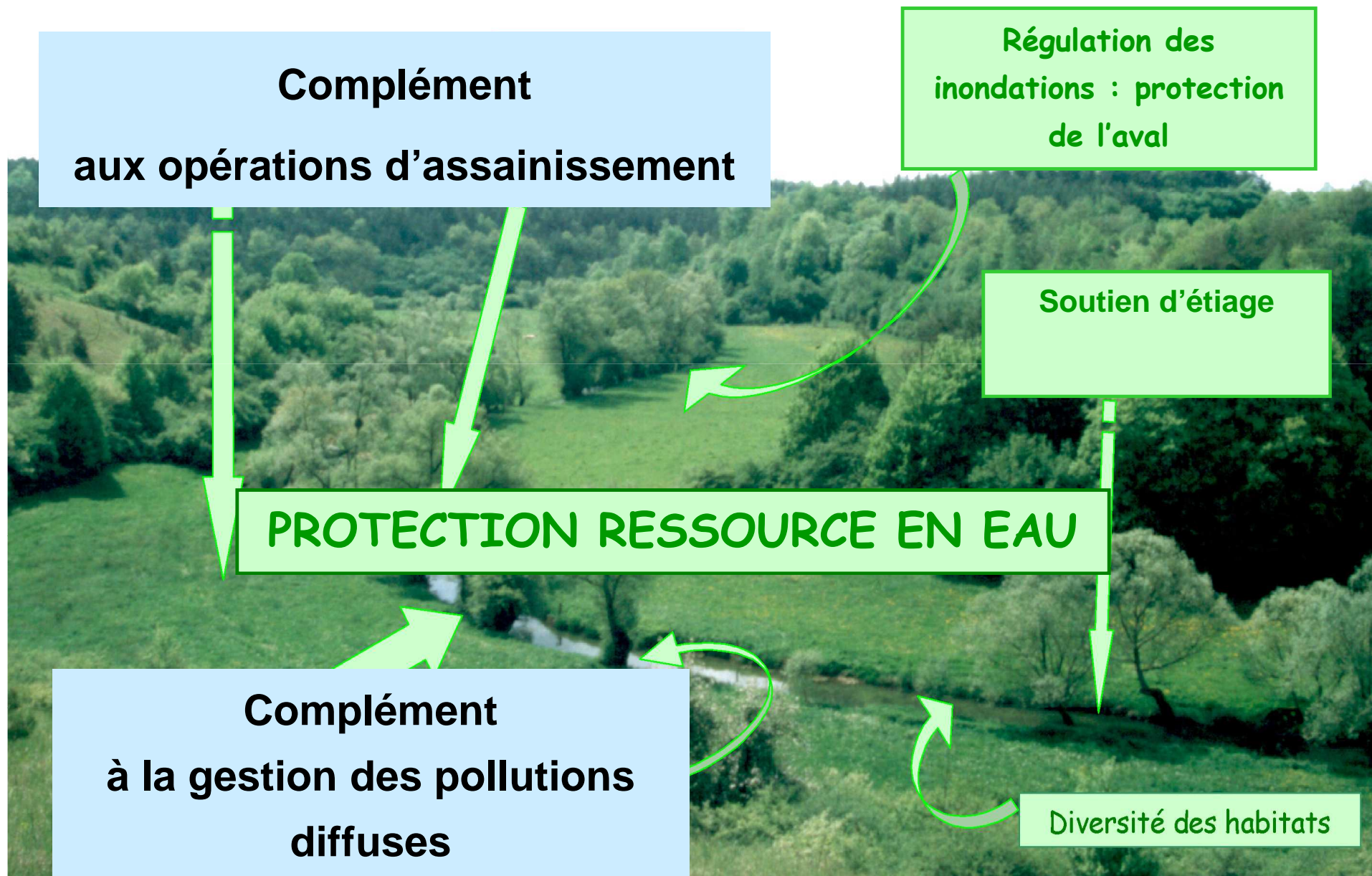
Les « zones humides » et leur  
biodiversité au service de la  
préservation de la ressource en  
eau.

Philippe GOETGHEBEUR / Marie LEMOINE

Service Espaces Naturels et Ruraux

AERM

# Les Zones Humides : Des infrastructures naturelles fonctionnelles



# Les Zones Humides : Des infrastructures naturelles fonctionnelles



**Une biodiversité indicatrice du « bon état » des milieux et de leur fonctions préservées**

**BIODIVERSITE**

Faune et flore  
spécifiques

Diversité des habitats

# Préserver les ZH : pourquoi?

## LES ZONES HUMIDES : DES MILIEUX PRÉCIEUX MAIS MENACÉS

→ **Des priorités des SDAGE:**

Préserver

Gérer

Restaurer/Recréer

Entre zones humides remarquables et zones humides ordinaires.

## DES CIBLES POUR LA PRÉSERVATION : les inventaires des zones humides remarquables

### Des inventaires existants :

- Inventaires départementaux
- Natura 2000
- ZNIEFF

➔ **A réactualiser:** Travail en cours (67)

### En Alsace, des milieux prioritaires :

- \* **Rieds et prairies humides,**
- \* Milieux alluviaux : Rhin, Ill, Largue, Lauter ...
- \* Zones de mobilité: Doller, Thur...
- \* Têtes de bassin : tourbières acides des Vosges...



## DES CIBLES COMPLÉMENTAIRES SUR LES ZONES HUMIDES ORDINAIRES, notamment pour la restauration et la récréation

**Des inventaires à venir (au moins de signalement):**

➔ Travail régional (Conseil Régional et DREAL) en cours avec compléments départementaux attendus (67).

## CONDITIONS GÉNÉRALES

- **Objectif général** : protéger, restaurer et gérer les ZH pour préserver voire améliorer leur fonctionnalités (rôles dans la protection de la ressource en eau)

→ *Les programmes visant uniquement les espèces ne sont pas éligibles*

- **Maîtrise d'ouvrage** : Aides financières possibles pour des projets portés par :

- \* des collectivités
- \* des associations

- **Taux d'aide de l'AERM** : 60% dans une limite de 80% d'aides publiques (sauf exceptions : associations...)

→ *Possibilité de trouver des financements complémentaires (CR, CG, Europe, etc.)*

## LA PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES

- **Actions éligibles :** Maîtrise foncière (acquisition ou baux)
  - \* sur les **ZH remarquables** : dans un objectif de **préservation**
  - \* sur les **ZH ordinaires ou dégradées** : dans un objectif de **restauration**

## LA RESTAURATION OU LA RECRÉATION DE ZH


- **Actions éligibles :**
  - \* Études (plans de gestion, suivi, études préalables aux travaux, ...)
  - \* Travaux (gestion/entretien voire restauration)
- **Types de travaux :** très divers!
  - \* restauration/diversification des gravières et étangs patrimoniaux,
  - \* restauration/recréation de mares,
  - \* restauration d'anciens bras et annexes hydrauliques des cours d'eau,
  - \* remise en herbe de zones cultivées (dans secteurs humides),
  - \* etc.



## DANS TOUS LES CAS...

- Nécessité de réaliser des **études** : inventaires, diagnostics écologiques, plans de gestion, suivis scientifiques, retours d'expérience...
  - Nécessité de mettre en place une **gestion** (pâturage, fauche, etc., voire non intervention) après acquisition et/ou travaux
  - Besoin d'une **animation** au sein des territoires (intercommunalités, PNR, associations locales, etc.) pour
    - \* sensibiliser les acteurs locaux
    - \* faire émerger des projets (préservation, restauration, etc...)
- **Financement du « fonctionnement » possible par l'Agence de l'Eau (40%, via le dispositif Service relais)**





# ACTIONS EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES EN ALSACE :

## Divers exemples...

1. Préservation de zones humides remarquables : *le ried de l'Ill à Sélestat*
2. Renaturation d'étangs : *l'étang de Ferrette*
3. Restauration de zones humides dégradées : *la Petite Camargue Alsacienne*
4. La création de zones humides ponctuelles

# 1. La préservation de zones humides remarquables

## EXEMPLE 1 : Le Ried de l'III à Sélestat

- **Complexe de milieux alluviaux du lit majeur de l'III**
  - intérêt en terme de préservation de la ressource en eau
  - intérêt patrimonial fort : avifaune, flore, etc.
    - ➔ Natura 2000, ZH remarquable, RNR, etc...
- **Menaces** : intensification de l'agriculture, pression de l'urbanisation, extraction de granulats, ...
- Souhait de la Ville de Sélestat de **protéger durablement** le site :
  - ➔ Démarche d'acquisition foncière (depuis 1994) : 30 ha pour 150 000 euros environ (*financement : Ville de Sélestat, Région Alsace, Europe, AERM, etc.*)
  - ➔ Gestion en partenariat avec des agriculteurs locaux



## 2. La renaturation d'étangs et de gravières

### CONTEXTE ET OBJECTIFS

\* État initial : milieux dégradés (qualité d'eau / diversité biologique...)

\* Objectifs des opérations :

- favoriser l'accueil de la **biodiversité**
- améliorer les **fonctions épuratoires** :

**Améliorer la diversité physique pour favoriser**

- l'implantation et la diversification de la végétation  
(rôle de filtration et d'épuration)

- la circulation de l'eau dans les zones de filtration



## 2. La renaturation d'étangs et de gravières

### TRAVAUX

- Création **d'îlots et de hauts fonds**
- **Diversification des roselières** (chenaux, clairières...) et des berges (talutage en pente douce)
- Création de **milieux annexes** (mares, frayères)
- Création de **zones de filtration** sur les arrivées d'eau

→ généralisable à **tous types d'étangs et de gravières**

## 2. La renaturation d'étangs et de gravières

### EXEMPLE : Etang du Stadtweiher à FERRETTE (CC Jura Alsacien)

- Étang de 0,5 ha en zone urbaine :
  - en propriété de la CC Jura Alsacien, utilisé pour la pêche de loisir
  - relativement banal (berges raides, peu de diversité)
- ➔ faible intérêt écologique



*Etat initial*



## 2. La renaturation d'étangs et de gravières

**EXEMPLE : Etang du Stadtweiher à FERRETTE (CC Jura Alsacien)**

- Souhait de la CCJA de valoriser cet étang : réalisation de **travaux de diversification**



*Diversification des berges*



## 2. La renaturation d'étangs et de gravières

### EXEMPLE : Etang du Stadtweiher à FERRETTE (CC Jura Alsacien)

- Souhait de la CCJA de valoriser cet étang : réalisation de **travaux de diversification**



*Restauration d'une mare  
en queue d'étang*





## 2. La renaturation d'étangs et de gravières

### EXEMPLE : Etang du Stadtweiher à FERRETTE (CC Jura Alsacien)

- Souhait de la CCJA de valoriser cet étang : réalisation de **travaux de diversification**
- coût : 30 000 HT
  - financement 20% CCJA, 40% CG68, 40% AERM
  - ➔ Intérêt pour la **biodiversité** et pour l'amélioration de la **qualité de l'eau**

### 3. La restauration de zones humides : *exemple de la Petite Camargue Alsacienne (Saint Louis 68)*

#### CONTEXTE ET OBJECTIFS :

##### \* État initial :

- plaine du Rhin
- milieux humides dégradés ou totalement détruits  
(*comblement, drainage, mise en culture, etc...*)

##### \* Objectifs : recréer des zones humides pour leur rôle de :

- filtration et épuration des eaux superficielles
- alimentation des nappes en eau propre
- réservoir de biodiversité

### 3. La restauration de zones humides : *exemple de la Petite Camargue Alsacienne (Saint Louis 68)*

#### DEMARCHE

- \* Maîtrise foncière des terrains concernés
  - \* État initial
  - \* Travaux :
    - réouverture d'anciens bras
    - diversification de la topographie et des milieux : *création de zones en eau, dépressions humides, de zones prairiales...*
- 
- ➔ Nécessité de mettre une place une gestion extensive des milieux recréés
  - ➔ Gains très importants en terme de qualité de l'eau (*nitrates*)

## 4. La création de zones humides ponctuelles

### CONTEXTE ET OBJECTIFS

\* État actuel : milieux humides « ordinaires » en constante régression sur le bassin Rhin Meuse (*manque d'entretien, pollution, remblaiement, etc...*)

\* Objectifs : recréer un réseau fonctionnel de zones humides ponctuelles pour leur rôle de :

- réservoir de biodiversité
- milieux tampons (décantation des MES, auto-épuration des eaux)
- stockage des eaux de ruissellement

## 4. La création de zones humides ponctuelles

### EXEMPLE : CREATION DE MARES

Créer des milieux **diversifiés, rustiques et les plus naturels possible** :

→ Coût : entre 1000 et 10000 euros environ

**Pour aller plus loin** : milieux ponctuels intéressants en tant que **dispositifs alternatifs** pour

- la filtration des eaux issues des réseaux de **drainage agricole**,
- la gestion des **ruissellements sur les bassins versants** (lutte contre les coulées de boue)
- la constitution de réserves d'eau **pour la lutte contre les incendies**
- la gestion alternative des **eaux pluviales** ou en sortie de **station d'épuration**

## Les politiques de l'Agence de l'Eau et la biodiversité

- ➔ Une politique « zones humides » visant essentiellement les milieux, mais directement favorable aux espèces et à la biodiversité en général
- ➔ D'autres axes d'action avec des impacts positifs pour la biodiversité :
  - Politique « cours d'eau » : restauration/renaturation des rivières, restauration de la continuité écologique, etc.
  - Dispositif « Zéro pesticides »
  - Etc.

**Merci de votre attention...**

***Philippe GOETGHEBEUR / Marie LEMOINE***

***Service Espaces Naturels et Ruraux***

***Agence de l'Eau Rhin Meuse***

***03 87 34 48 47 / 46 25***

***philippe.goetghebeur / marie.lemoine@eau-rhin-meuse.fr***



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER